Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de Lima 2027

- Le présent document a pour objet de décrire le processus de qualification et les procédures de sélection de Racquetball Canada pour déterminer les athlètes qui seront choisis pour représenter le Canada aux Jeux panaméricains de Lima 2027 (ci-après les « **Critères** ») L'équipe canadienne des Jeux panaméricains de Lima 2027 sera sélectionnée par le comité de la haute performance sur la base du système de classement de ces Critères, avec l'approbation finale du conseil d'administration.
- Pendant la période de compétition actuelle sur le site des Jeux panaméricains de Lima 2027, toute l'autorité décisionnelle finale reviendra à l'entraîneur(e) ou au (ou à la) chef d'équipe en l'absence de l'entraîneur(e)-chef.
- Le nombre de membres de l'équipe pour les Jeux panaméricains de Lima 2027 sera déterminé selon le processus de qualification de la *Fédération internationale de racquetball*.

1. Critères généraux

Pour être admissible à être membre de l'équipe des Jeux panaméricains de Lima 2027, tous les athlètes doivent :

a) Être citoyen(ne) canadien(ne) ;

b) Avoir un passeport canadien valide dont la date d'expiration est avant le 8 aout, 2028 ou à cette date ;

c) Être en conformité avec toutes les exigences pertinentes de l'International Racquetball Federation et de l'Organisation Sportive Panaméricaine en matière d'admissibilité ;

d) Signer, soumettre et respecter l'accord de l'athlète du COC et le formulaire des conditions de participation du Comité d'organisation (COJO) (formulaire des conditions d'admissibilité pour les Jeux panaméricains) au plus tard le 14 juin 2027. Quand l'athlète est âgé(e) de moins de 19 ans, le parent ou le (ou la) tuteur(trice) doit aussi signer ces accords.

e) Être membre en règle de Racquetball Canada et avoir payé leur cotisation ;

f) Ne faire l'objet d'aucune suspension provisoire, autre mesure provisoire ou période d'inadmissibilité pour une violation des règles antidopage, ni d'aucune sanction imposée par Racquetball Canada, Sport Intégrité Canada, un tribunal de protection de l'intégrité ou un tribunal d'appel du CRDSC, ou tout autre organisme sportif pertinent, qui empêcherait ou restreindrait la capacité de l'athlète à participer aux Jeux ou à s'y préparer adéquatement.

2. Critères spécifiques

2.1 L'équipe masculine des Jeux panaméricains de Lima 2027 sera composée des meilleurs athlètes masculins selon le processus suivant :

2.1.1 Le premier athlète sélectionné sera le Canadien le mieux classé sur l'International Racquetball Tour (IRT) à condition de figurer parmi les 8 premiers sur l'IRT en date du mercredi suivant immédiatement le Championnat canadien 2027 de Racquetball Canada.

2.1.1.1 Si plusieurs athlètes sont dans le top 8 du classement IRT, ils seront sélectionnés selon l'ordre de leur classement pour l'équipe des Jeux panaméricains de Lima 2027 jusqu'à un maximum de 2 athlètes.

2.1.1.2 Pour être admissible à la sélection par l'entremise de l'IRT, l'athlète doit également participer aux Championnats nationaux de Racquetball Canada 2027 en simple Open masculin et se classer parmi les deux premiers.

2.1.1.2.1 L'athlète se verra attribuer une place au sein de l'équipe des jeux panaméricains en fonction de son classement aux championnats nationaux de Racquetball Canada 2027 (soit 1er athlète masculin ou 2e).

2.1.2 Les athlètes masculins suivants (potentiellement tous les qualifiés) seront les athlètes masculins les mieux classés en fonction des points accumulés en simple dans les épreuves de sélection de l'équipe nationale dans la saison 2026–2027 et au Championnat canadien de 2027 de Racquetball Canada conformément au système de classement par points pour les Jeux panaméricains de 2027 établi à la Section 4 des présents Critères.

2.2 L'équipe féminine des Jeux panaméricains de Lima 2027 sera composée des meilleures athlètes féminines selon le processus suivant :

2.2.1 La première athlète sélectionnée sera la Canadienne la mieux classée au Ladies Professional Racquetball Tour (LPRT), à condition de figurer parmi les 8 premières en date du mercredi suivant immédiatement le Championnat canadien 2027 de Racquetball Canada.

2.2.1.1 Si plusieurs athlètes sont dans le top 8 du classement LPRT, elles seront sélectionnées selon l'ordre de leur classement pour l'équipe des Jeux panaméricains de Lima 2027 jusqu'à un maximum de 2 athlètes.

2.2.1.2 Pour être admissible à la sélection par l'entremise du LPRT, l'athlète doit également participer aux Championnats nationaux de Racquetball Canada 2027 en simple Open féminin et se classer parmi les deux premières

2.2.1.2.1 L'athlète se verra attribuer une place au sein de l'équipe des jeux panaméricains
en fonction de son classement aux Championnats nationaux de Racquetball Canada 2027 (soit 1ère athlète féminine ou 2e).

2.2.2 Les athlètes féminines suivants (potentiellement toutes les qualifiées) seront les athlètes féminines les mieux classées en fonction des points accumulés en simple dans les épreuves de sélection de l'équipe nationale dans la saison 2026–2027 et au Championnat canadien 2027 de Racquetball Canada conformément au système de classement par points pour les Jeux panaméricains de 2027 établi à la Section 4 des présents Critères.

3. Procédure de sélection

3.1 Le processus de sélection des divisions pour les Jeux panaméricains de Lima 2027 dépendra du nombre d'athlètes autorisés par genre, conformément au quota établi pour les Jeux panaméricains de Lima 2027.

3.2 Si trois athlètes par genre sont permis, les athlètes masculins et féminins les mieux classés choisiront leurs divisions dans l'ordre suivant :

Qualifié n° 1
- Peut choisir de participer à trois divisions
- Doit participer à deux divisions

Qualifié n° 2
- Choisit parmi les divisons restantes après que le qualifié n° 1 ait effectué ses choix.
    - Si le qualifié n° 1 ne choisit pas le double, le qualifié n° 2 doit choisir le double.
- Doit laisser au moins une division disponible pour le qualifié n° 3.

Qualifié n° 3
- Participe à la ou aux division(s) restantes disponibles après que les qualifiés n° 1 et n° 2 aient effectué leurs choix.

3.3 Si deux athlètes par genre sont permis :

Qualifié n° 1
- Doit participer au simple et au double.
- Peut choisir de participer ou non au double mixte.

Qualifié n° 2
- Doit participer au simple et au double.
- Doit participer au double mixte si le qualifié n° 1 choisit de ne pas y participer.

3.4 On suppose que ces décisions seront prises à la suite de discussions avec les entraîneurs et les autres joueurs participant aux Jeux panaméricains de Lima 2027.

.

3.5 Si un athlète sélectionné n'assiste pas aux Jeux panaméricains de Lima 2027, il / elle sera simplement rayé(e) de la liste des joueurs éligibles pour l'événement et remplacé selon les *Système de Points de classement par points des Jeux panaméricains de Lima 2027* établi à la Section 4 de ces Critères.

3.6 L'entraîneur en chef décidera de la liste des participants pour l'Événement par équipe après avoir consulté le personnel de l'équipe et les athlètes.

4. Système de classement par points des Jeux panaméricains de Lima 2027

4.1 Épreuves de sélection comptant pour le classement :

a. Épreuve no 1 : Événement de sélection de l'équipe nationale d'automne de 2026 - simple Open

b. Épreuve nº 2 : Événement de sélection de l'équipe nationale d'hiver de 2027 - simple Open

c. Épreuve nº 3 : Championnats nationaux de Racquetball Canada 2027 – simple Open

4.2 Le tableau des points indique le nombre de points attribués aux athlètes en fonction de leur place finale lors d'une épreuve. Les points énumérés en 4.1 sont totalisés. Les classements sont calculés séparément pour les hommes et les femmes.

Position	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Autre
Points	130	110	92	76	62	50	42	34	26	16	12	8	6	4	2	1	0

4.3 Les épreuves sont pondérées pour déterminer le classement final. Le poids d'une épreuve indique le facteur multiplicateur pour chaque épreuve. La pondération des épreuves est la suivante :

4.3.1 Points de classement des Jeux panaméricains de Lima 2027 :

a. Voici les pourcentages utilisés pour le classement par points dans le cas où les trois épreuves ont lieu dans l'année calendrier précédant les Jeux Panaméricains de Lima 2027 :
   - Épreuve no 1 = 30 %
   - Épreuve no 2 = 30 %
   - Épreuve no 3 = 40 %

b. Dans le cas où seulement deux épreuves ont lieu dans l'année calendrier précédant les Jeux Panaméricains de Lima 2027, les pourcentages suivants seront utilisés pour déterminer les Points de classement :
   - Épreuve no 1 = 40 %
   - Épreuve no 2 = 60 %

c. Dans le cas où une seule épreuve est tenue, dans l'année calendrier précédant les Jeux Panaméricains de Lima 2027, les résultats de cette épreuve détermineront 100% du classement du Jeux panaméricains de Lima 2027.

4.4 Si aucune des épreuves de sélection utilisés pour déterminer le classement n'a lieu dans l'année calendrier précédant les Jeux Panaméricains de Lima 2027:

a. Un comité de sélection sera créé pour déterminer l'équipe des Jeux panaméricains de Lima 2027.
b. Le comité sera présidé par la directrice exécutive de Racquetball Canada
c. La directrice exécutive sélectionnera les individus pour former un comité allant jusqu'à 5 membres
d. Le comité prendra en considération les facteurs suivants (sans ordre particulier) :
   - Le classement de Racquetball Canada
   - Le classement du Pro Tour
   - Les résultats canadiens et internationaux récents
   - La conformité de l'athlète au programme de surveillances des athlètes (AMP)
   - Les résultats aux tests de condition physique (seulement quand ils ont été administrés par l'équipe de support intégrée)

4.5 Les décisions d'annulation ou de report de toute épreuve spécifiée dans les présents Critères seront prises : a) uniquement en cas d'absolue nécessité, par exemple quand il est devenu impossible ou déraisonnablement difficile d'organiser l'événement ou de le tenir à la date initialement prévue (par exemple, en raison de restrictions en matière de santé publique, de Force Majeure ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de Racquetball Canada); et b) dès que raisonnablement possible après que Racquetball ait pris connaissance de l'impossibilité de tenir l'épreuve

4.6 Si plusieurs athlètes ont le même nombre de points, l'athlète le ou la mieux classé(e) au classement de Racquetball Canada après que la dernière épreuve a été prise en compte, sera considéré(e) comme l'athlète le ou la mieux classé(e) en ce qui concerne les points de classement de sélection.

5. Clause d'exemption

5.1 Un athlète souhaitant obtenir une exemption à l'égard de l'une ou l'autre des trois épreuves servant à établir le classement en vue des Jeux panaméricains de Lima 2027 (tel que défini à la Section 4) doit présenter une demande conformément à la Politique d'exemption de Racquetball Canada en vigueur au moment de l'épreuve pour laquelle l'exemption est demandée. Toute décision concernant le classement ou le positionnement d'un athlète bénéficiant d'une exemption sera pris conformément à cette politique.6.

6. Retrait d'un(e) athlète

6.1 Le Comité de la haute performance se réserve le droit de retirer la nomination d'un(e) athlète à l'équipe canadienne :

6.1.1 Si l'athlète n'a pas participé aux camps d'entraînement obligatoires organisés par Racquetball Canada avant l'événement.

6.1.2 Si l'athlète ne s'est pas acquitté(e) de ses responsabilités telles que définies dans l'accord de l'athlète de Racquetball Canada.

6.1.3 Si l'athlète ne s'est pas acquitté(e) de ses responsabilités telles que définies dans le Code de conduite de Racquetball Canada.

6.1.4 Si l'athlète n'a pas respecté les exigences du programme d'entraînement et/ou de la compétition communiquées précédemment.

6.1.5 Si l'athlète ne respecte pas les autres conditions de nomination précisées par Racquetball Canada au moment de la nomination.

6.2 Après la nomination de l'athlète au sein de l'équipe canadienne, le COC peut retirer un(e) athlète de l'équipe si, après avoir suivi le processus disciplinaire pertinent et applicable, il s'avère que l'athlète a enfreint le Code de conduite du COC, les conditions de l'accord de l'athlète du COC ou toute autre politique pertinente et applicable du COC.

7. Confirmation des inscriptions

7.1 Le 4 juin 2027, Racquetball Canada déterminera les athlètes (et les athlètes remplaçants) qui seront proposés pour la nomination au COC pour les postes de l'équipe canadienne des Jeux panaméricains de Lima 2027. Sous réserve de toute révision requise par la décision d'un(e) athlète de refuser d'être nommé(e) en tant que membre de l'équipe canadienne des Jeux panaméricains de Lima 2027 ou par l'incapacité d'un(e) athlète de participer à un niveau de compétition en raison d'une réduction de ses activités pour des raisons de santé, Racquetball Canada soumettra au COC sa liste d'athlètes et de remplaçants nommés pour l'équipe canadienne des Jeux panaméricains de Lima 2027 le 17 juin 2027.

8. Résume des délais

Date	Principaux événements
15 OCT 2026	Critères distribués aux athlètes et entraîneurs actuels de l'équipe nationale et publiés sur le site web de Racquetball Canada (https://racquetballcanada.ca/programmes-de-lequipe-nationale/?lang=fr#international-event-team-criteria)
20 et 21 NOV 2026 5 et 6 FEV 2027 23 à 29 MAI 2027	Épreuve de sélection d'automne (simple Open) Épreuve de sélection d'hiver (simple Open) Championnats nationaux de Racquetball Canada (simple Open)
19 à 27 MAR 2027	Championnats panaméricains 2027 (qualification des pays pour les Jeux panaméricains de Lima 2027)
2 JUIN 2027	Date de la qualification au classement du circuit professionnel
4 JUIN 2027	Date à laquelle l'équipe sera sélectionnée
9 JUIN 2027	L'athlète doit accepter sa sélection (Oui, il participera aux Jeux ou Non, merci).
11 JUIN 2027	Date limite pour déposer un appel
14 JUIN 2027 27 JUIN 2027	Date à laquelle les athlètes doivent signer et renvoyer le formulaire d'accord et de conditions de participation de l'athlète du COC. Date à laquelle l'équipe sera nommée au COC (date déterminée par le COC)
3 JUILLET 2027	Date de l'annonce officielle de l'équipe

9. Financement

9.1 Les athlètes sont responsables de leurs propres dépenses pour assister à toutes les épreuves de sélection de l'équipe des Jeux panaméricains de Lima 2027.

9.2 Racquetball Canada financera les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien pour leur permettre de participer aux Jeux panaméricains de Lima 2027.

9.3 Tout financement et soutien est sujet au budget de Racquetball Canada et n'est pas garanti.

10. Appels

10.1 Les nominations de Racquetball Canada au COC pour les Jeux panaméricains de Lima 2027 peuvent faire l'objet d'un appel conformément aux procédures énoncées dans la politique d'appel de Racquetball Canada (https://racquetballcanada.ca/politiques/?lang=fr). Tout litige relatif aux procédures internes de nomination de Racquetball Canada pour les Jeux panaméricains de Lima 2027 doit être porté conformément à ladite politique.

11. Contact

Pour toute clarification ou question sur les Critères de sélection pour les Jeux panaméricains de Lima 2027, veuillez contacter la directrice de la haute performance de Racquetball Canada – Jennifer Saunders – admin@racquetballcanada.ca